

l'enseignement en question(s)

Comment élire les prochains recteurs d'université ?

Suffrage universel ? Conclave académique ? Choix direct ou indirect ? Les formules d'élection des recteurs font débat.

Primus inter pares... Premier parmi ses pairs. Ou comment occuper une position plus honorable que ses semblables tout en n'ayant pas nécessairement de grands pouvoirs. Jusqu'à il y a peu, la gestion de nombreuses universités se calquait sur ce principe mais l'évolution récente de l'élection des recteurs a cependant brouillé les pistes. De tout temps leur désignation avait des allures de conclave papal : ce sont les professeurs qui le choisissaient dans leur camp. Plus récemment, des représentants des chercheurs, du personnel administratif ou technique et des étudiants se sont ajoutés aux électeurs. On notait bien quelques nuances entre universités mais partout la tendance était la même : l'élection du primus inter pares était essentiellement une affaire de profs.

Tout allait ainsi jusqu'en 2009 quand l'UCL a proposé un suffrage universel direct pondéré : droit de vote pour tous, depuis les profs jusqu'aux femmes de ménages en passant par les chercheurs, les secrétaires, les ouvriers et les étudiants. Nuance toutefois : s'il est universel et direct, le suffrage est bel et bien

aussi pondéré, de telle sorte qu'une voix de prof pèse bien plus qu'une voix d'étudiant.

Depuis, le modèle UCL a fait des petits : en mai dernier Albert Corhay (ULG) et Calogero Conti (UMons) ont eux aussi été élus selon une procédure semblable.

L'ULB par contre reste ancrée dans la tradition : ce sont les profs, et rien que les profs, qui éliront le successeur de Didier Viviers en 2016. Tradition aussi pour UNamur et Saint Louis à Bruxelles (ci-dessous). Au vu des récents événements à l'UCL, gagnons qu'elles ne se risqueront pas de sitôt dans l'aventure.

Revers après l'état de grâce

Quels événements ? Il faut revenir à l'élection récente de Vincent Blondel pour comprendre. En mars, les urnes ont livré leur verdict, implacable : élu avec 58 % des voix. L'état de grâce fut cependant de courte durée. Début juin, ce qui n'aurait dû être qu'une formalité s'est transformée en un sérieux revers : son équipe de prorecteurs a été recalée par le Conseil académique. Au terme de discrètes négociations, Vincent Blondel a réussi sa seconde session mais a

dû laisser un des appelés sur le banc. Du jamais vu à l'UCL où généralement on fait confiance au recteur pour la composition de sa garde rapprochée. Un épiphénomène ? Pas tant que cela ! L'événement pose un réel problème de gouvernance, assure-t-on dans le sérail louvaniste tout en présentant des arguments diamétralement opposés.

Analyse A : « *La fronde est venue des doyens et présidents d'instituts de recherche, dit un cacique sous couvert d'anonymat.* C'est le signe d'un manque de confiance du corps professoral ». Il poursuit : « *Les profs ne veulent plus de ce système à l'américaine qui divise plus qu'il ne rassemble. Vincent Blondel est le troisième recteur à avoir des problèmes avec le Conseil académique. L'UCL doit en tirer les leçons, il faut revenir à une formule privilégiant le consensus.* »

Analyse B : « *Le système électoral a changé et n'a certainement pas perdu en légitimité, les membres du conseil académique semblent l'oublier.* », dit un autre cacique, tout aussi anonyme, très légaliste et pas nécessairement ami de Blondel. « *Vincent Blondel a été élu de manière incontes-*

table, dans le cadre du suffrage le plus universel qui ait jamais existé dans une université belge. Le Conseil académique a fragilisé la fonction rectorale, c'est dommage. Cet organe doit donner des impulsions à la manière d'un

parlement mais se rappeler que c'est le conseil rectoral qui pilote l'université. Si le premier essaie de se mettre à la place du second, il y a dérive institutionnelle ».

Analyse A ? Analyse B ? Le débat animera sans doute quelque

temps encore le monde académique. À ceux qui en doutaient, il apporte aussi la preuve que les universités, quelles qu'elles soient, sont bien plus des lieux de pouvoir que des repaires de professeurs Tournesol. ■

ÉRIC BURGRAFF

Bernard Rentier « Une belle avancée démocratique »

ENTRETIEN

Ce n'est plus qu'une question de semaines : Bernard Rentier (le dernier recteur liégeois élu par ses pairs) passera bientôt la main à son successeur Albert Corhay (le premier élu au suffrage universel).

L'ULG est passée au suffrage universel, pas de regret ?

J'ai toujours pensé que ce système constituait une réelle avancée démocratique. Ce l'est d'autant plus qu'à Liège, le recteur est aussi président du conseil d'administration. Le taux de participation très important, me conforte dans mon impression mais je reste réservé sur une question plus fondamentale : le client d'une université - l'étudiant donc - doit-il être appelé à voter ?

Un système parfait ?

Pas tout à fait, son principal

écueil c'est qu'il limite le choix : l'ancienne formule de type conclave permettait éventuellement de faire émerger une tierce personne dans le cas où une majorité large (minimum 66 %) ne se dégageait pas. Cette majorité était un gage de légitimité. Avec 52 %, la légitimité du recteur qui me succédera est moins flagrante mais c'est le système qui veut cela.

Une campagne publique sur les enjeux a son avantage, non ?

Certainement mais j'ai personnellement été un peu déçu par les débats. Les candidats ont reçu des tas d'invitations qui, il le faut dire, les ont épuisés. Et puis, il faut reconnaître que les académiques ne parlent que de problèmes académiques, les chercheurs que de recherche, les étudiants que de leurs préoccupations... C'est sans doute bien normal mais ces débats cloi-

sonnés ont mis les candidats dans une position où ils devaient faire des promesses à tout le monde, même les plus folles. Il y a un côté démagogique à tout cela. Si ce scrutin permet de gagner en démocratisation, il perd sur d'autres aspects. Il faudra donc en tirer les leçons.

D'aucuns estiment que tous les électeurs n'ont pas les clefs en main pour voter ?

C'est la critique classique à l'égard du suffrage universel. Ses adversaires disaient la même chose du vote des femmes en 1948... Ou bien on décide que seuls quelques éclairés ont le droit de vote, ou bien on estime qu'un scrutin large est désormais indispensable. J'ai la conviction que la seconde hypothèse est la bonne. ■

Propos recueillis par
E.B.

Jean-Paul Lambert « Un risque de clash plus élevé »

Jean-Paul Lambert est recteur honoraire de Saint-Louis et défenseur acharné du système en vigueur dans l'université libre bruxelloise : un suffrage universel indirect.

Saint-Louis n'a pas remanié son système électoral, pourquoi ?

Parce qu'on confond souvent l'antique élection par conclave et le suffrage universel indirect en vigueur chez nous. Actuellement, la plupart des universités francophones appliquent le suffrage universel, mais il faut distinguer sa version directe (UCL, Umons, ULG) et sa ver-

sion indirecte (Unamur et Saint-Louis). Dans le premier cas, toutes les catégories d'électeur vont aux urnes. Dans le second cas, elles confient leur représentation à des « grands électeurs », exactement comme cela se fait aux États-Unis. À

Saint-Louis, c'est le comité de direction qui élit le recteur, à Namur c'est l'assemblée générale... mais ces organes sont composés de délégués élus précédemment au suffrage universel par leurs pairs.

Une voix de prof y vaut-elle

une voix d'étudiant ?

Il ne faut pas croire que le suffrage universel indirect est moins démocratique que l'autre. À Liège et à Mons, les profs pèsent à eux seuls 65 % des voix, à l'UCL c'est 61 % et à Saint-Louis c'est 45,8 %. Dans cette dernière, les trois autres corps pèsent donc plus que les professeurs, les représentants des étudiants détenant à eux seuls 20 % des voix. On ne peut donc pas considérer qu'une université est moins démocratique qu'une autre parce qu'elle n'a pas adopté le suffrage direct.

N'empêche, on a un peu l'impression que l'élection indirecte s'y fait en chambre...

Peut-être mais elle a un avantage incontestable : les grands électeurs participent généralement depuis plusieurs années aux débats qui agitent l'université. De plus, ils connaissent

les candidats, ils peuvent jauger leur capacité de gestion.

A contrario, le suffrage direct renforce la légitimité de l'élu...

Lorsque de Gaulle a changé le mode de scrutin en France c'était son but. Je suppose que dans les universités où le rec-

teur doit faire face à un président de conseil d'administration c'est également l'objectif. Ça lui donne en tout cas une légitimité plus forte avec, peut-être aussi, un risque de clash plus élevé. ■

**Propos recueillis par
E.B.**